

<b>Zeitschrift:</b>	Revue Militaire Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Association de la Revue Militaire Suisse
<b>Band:</b>	- (2017)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	La Protection civile vaudoise : un outil sécuritaire concret en prises avec la réalité
<b>Autor:</b>	Delarageaz, Louis-Henri
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-781559">https://doi.org/10.5169/seals-781559</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



*Protection de la population*

## La Protection civile vaudoise – un outil sécuritaire concret en prises avec la réalité

**Col Louis-Henri Delarageaz**

Commandant de la Protection civile vaudoise

**S**amedi 8 avril, 1 heure du matin, le centre de traitement des alarmes (CTA) des sapeurs-pompiers vaudois mobilise l'officier de piquet de l'organisation régionale de protection civile (ORPC) du Gros-de-Vaud. Une grange est en feu à Villars-le-Terroir. La toiture est percée. Une habitation de quatre appartements est attenante au sinistre. Les pompiers sont sur place et lutteront contre le feu jusqu'au petit matin. Ils ont été alarmés une trentaine de minutes plus tôt. La police cantonale est aussi sur place, une ambulance également. 25 habitants ont été évacués et sont placés en attente dans le domicile d'un voisin. Il faudra probablement les reloger. La police relève leurs identités et recueille leurs témoignages.

Rapport de situation à 2 heures du matin. Le chef d'intervention demande la prise en charge et le relogement des sinistrés. Leurs voisins dont la maison est prise dans les fumées devront aussi être évacués. Les autorités communales présentes au rapport confirment le besoin de relogement. L'officier de piquet de l'ORPC Gros-de-Vaud mobilise la formation d'intervention régionale (FIR) par l'intermédiaire du CTA. Il fait ouvrir et mettre en service la construction de protection civile des Trois-Sapins à Echallens. 22 impliqués valides – des adultes et des enfants – plus un chat devront passer le reste de la nuit dans un abri de protection civile.

Pendant que les sinistrés sont transportés, accueillis et réconfortés dans les locaux de la protection civile du Gros-de-Vaud, l'équipe cuisine s'active pour leur préparer des boissons chaudes et des encas. On rassemble les clés des appartements des sinistrés pour les remettre aux pompiers. Ensuite, il s'agira d'organiser un repas chaud pour les sapeurs-pompiers et leur livrer des habits secs et des couvertures. La nuit n'est pas finie. Une autre équipe se met en route pour organiser le petit-déjeuner à l'abri de protection civile.

Les habitants de la maison touchée par les fumées sont raccompagnés chez eux après le petit-déjeuner. Ils

peuvent regagner leur domicile, il n'y a plus de dangers liés aux fumées. Leurs voisins dont la grange attenante à leurs appartements a été ravagée par l'incendie, seront raccompagnés ultérieurement après avoir reçu des informations de la part de l'inspecteur des sapeurs-pompiers.

Toutes les photos © PCi VD.

peuvent regagner leur domicile, il n'y a plus de dangers liés aux fumées. Leurs voisins dont la grange attenante à leurs appartements a été ravagée par l'incendie, seront raccompagnés ultérieurement après avoir reçu des informations de la part de l'inspecteur des sapeurs-pompiers.

Les dix miliciens de la protection civile de Gros-de-Vaud engagés cette nuit-là sont démobilisés à 11 heures après avoir rétabli le matériel et les véhicules et remis en état les locaux.

Si cette histoire peut paraître de prime abord totalement banale, elle illustre parfaitement le rôle et le fonctionnement de la Protection civile vaudoise dans le tissu sécuritaire cantonal. Ce sont en effet une trentaine d'interventions de ce type-là qui sont effectuées en moyenne chaque année dans le canton. Il y a de plus grosses interventions et des engagements plus modestes tels que celui-ci, mais ce sont à chaque fois des situations bien réelles avec leur lot d'émotions, de surprises et leurs difficultés mais aussi leurs succès et leurs moments inoubliables.

Moins sollicitée que ses partenaires feux bleus, la Protection civile vaudoise est pourtant là chaque fois qu'un partenaire ou qu'une autorité fait appel à elle. Qu'il s'agisse de fournir une prestation d'accueil et d'assistance à des personnes en quête de protection ou des prestations d'appui opérationnel ou logistique en faveur des partenaires de la protection de la population, la Protection civile vaudoise a su, depuis plusieurs années, monter en puissance et gagner en crédibilité et devenir ainsi une véritable réserve de sécurité cantonale.

La protection civile a pour mission de protéger, sauver et assister les personnes en quête de protection ainsi que protéger les biens culturels en cas d'événement majeur, de catastrophe et de conflit armé. Elle prête main forte en situation d'urgence aux partenaires du système coordonné

de protection de la population. Elle peut effectuer des travaux de remise en état et des interventions en faveur de la collectivité.

La Protection civile vaudoise est composée de quelque 7'000 miliciens dont un millier est incorporé dans des FIR. Au même titre que l'armée, le service de protection civile est soumis à l'obligation de servir. Lors du recrutement – commun avec l'armée – le conscrit peut être déclaré apte au service de protection civile.

Il est à relever qu'il est possible de servir dans la protection civile à titre volontaire. Une part non négligeable de membres de la Protection civile vaudoise sont d'ailleurs des volontaires : femmes, étrangers et citoyens suisses libérés de leur obligation de servir dans l'armée ou dans la protection civile. Ainsi l'obligation de servir limitée à 40 ans pour les astreints passe à 65 ans pour les volontaires qui souhaitent prolonger leur engagement citoyen.

Une centaine de professionnels – toutes fonctions opérationnelles et administratives confondues – encadrent les 10 bataillons ORPC, le Détachement cantonal et l'Etat-major cantonal de la Protection civile vaudoise.

Autre contexte, autres missions. Du 17 au 18 janvier 2017, le président de la République populaire de Chine Xi Jinping en visite d'Etat en Suisse passe la nuit à Lausanne.

La Protection civile vaudoise a apporté un appui important à la Police cantonale vaudoise dans cette opération d'envergure, la plus conséquente en termes de moyens sécuritaires déployés depuis le sommet du G8 à Evian en 2003. Mise en place dans un délai très court, qui plus est durant une période de fêtes de fin d'année, celle-ci, placée sous la direction de la Police cantonale, a nécessité la collaboration de tous les partenaires.

C'est l'équivalent d'un gros bataillon de protection civile – soit plus de sept compagnies – qui a été engagé pour remplir, en étroite collaboration avec la Police cantonale vaudoise, des missions de renforcement de terrain, de logement et d'hébergement, de transport et de circulation, d'observation de terrain et d'information à la population lors des perturbations occasionnelles générées par la visite d'Etat. Ce sont 728 membres de la protection civile qui ont été engagés durant quatre jours pour un total d'un peu plus de 2'000 jours de service.

Engagée selon le principe de la subsidiarité, la Protection civile vaudoise a accompli les missions reçues à la satisfaction des partenaires.

Outre ses tâches d'assistance à la population, la protection civile peut également être engagée en appui aux partenaires feux bleus cantonaux. Engager des miliciens dans un tel dispositif nécessite un profil de prestations

L'état-major cantonal de conduite (EMCC) vaudois permet de synchroniser l'action de toutes les forces de sécurité et de secours, dans des circonstances exceptionnelles.



et surtout des règles d'engagement et de comportement absolument clairs. Ces dernières doivent être instruites et communiquées à tous les partenaires engagés dans le terrain et les états-majors afin de ne mettre aucun intervenant en difficulté ou en porte-à-faux avec les règles, les valeurs et les missions de son entité métier.

Travailler avec et au profit des partenaires n'est jamais acquis. Cela demande du temps. Les organisations doivent apprendre à se connaître, à se faire confiance et à collaborer les unes avec les autres en bonne intelligence. Faire ainsi cohabiter une organisation de milice telle que la protection civile avec d'autres corps sécuritaires dont

**Illustrations ci-dessous : exercices de la protection civile vaudoise, dans le terrain, avec l'état-major, avec la logistique.**



certains sont professionnalisés est une véritable gageure. C'est la richesse de notre système de milice mais c'est aussi sa grande fragilité.

Mobiliser au pied levé une dizaine de miliciens pour porter assistance à des sinistrés en pleine nuit dans le Gros-de-Vaud ou mettre sur pied en quelques semaines l'équivalent d'un bataillon pour une opération sécuritaire cantonale nécessite non seulement de faire confiance à la milice et de la responsabiliser mais aussi de créer les conditions favorables à sa disponibilité et capacité opérationnelles, notamment en garantissant un haut niveau de formation et d'entraînement.

Si l'instruction de base et le maintien des acquis est de la compétence de chaque partenaire métier, il est indispensable de disposer de plateformes d'échanges et d'entraînement communs. Dans le canton de Vaud, nous avons la chance de disposer depuis de nombreuses années des bases légales permettant de créer ces synergies. Sans ces conditions cadres, la Protection civile vaudoise ne serait certainement pas si active.

Au niveau cantonal, la loi vaudoise sur la protection de la population et surtout le règlement sur l'organisation et la coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe (ORCA) conceptualisent cette coordination inter-partenaires dans laquelle la Protection civile vaudoise est totalement partie prenante.

Le comité directeur ORCA, désigné par le Conseil d'Etat, regroupe les responsables des différents partenaires sécuritaires cantonaux, qu'il s'agisse de corps sécuritaires en tant que tels, des services de santé ou des services techniques. Ce comité qui se réunit plusieurs fois par année a pour objectif de coordonner les mesures préparatoires en cas d'évènement majeur, les formations inter-partenaires et de décider des exercices communs. L'Etat-major cantonal de conduite (EMCC), également désigné par le Conseil d'Etat, a pour mission de conduire les opérations et de coordonner l'engagement des services partenaires en situation d'urgence, en cas d'évènement majeur et de catastrophe. Il est également une force de proposition pour le Conseil d'Etat lorsque que les circonstances l'imposent.

C'est sous la responsabilité de ces deux entités que les partenaires de la protection de la population et la Compagnie générale de la navigation (CGN) ont organisés en commun un important exercice à l'échelle 1:1 en septembre dernier.

L'exercice LEMAN 16 avait pour objectif de tester et valider la coordination et l'interopérabilité entre les partenaires suisses et français tant au niveau stratégique que tactique. C'est ainsi qu'une unité de navigation de la CGN s'est retrouvé en difficulté à environ 4 kilomètres au large de Lausanne. Après une avarie de moteur et une explosion dans la cale, un feu s'est propagé dans tout le bateau. A son bord, 160 figurants fournis par l'ORPC du district de Morges jouent les blessés et impliqués valides qu'il s'agira de sauver et ramener à terre sur un point de

débarquement où ils pourront être pris en charge par les organisations de secours.

Dès la diffusion de l'alarme, le service piquet cantonal de la Protection civile vaudoise et l'officier de piquet de l'ORPC Lausanne-District sont mobilisés. Il s'agira pour eux d'engager et de coordonner les moyens de la protection civile dans cet important dispositif. La protection civile reçoit la mission du chef d'intervention de mettre en place un poste collecteur et garantir l'assistance des impliqués valides en collaboration avec la Cellule psychologique vaudoise, entité responsable de l'aide psychologique d'urgence. La protection civile doit également appuyer les services de police pour le bouclage de la zone de débarquement et des mesures de régulation de trafic et garantir le ravitaillement tant des intervenants que des impliqués. Dans la réalité, la mission de la protection civile ne se serait pas limitée à ces missions. Il aurait certainement encore fallu accueillir les proches des victimes et impliqués et les renseigner...

Encore une fois, dans un autre contexte et avec d'autres missions, la protection civile s'est intégrée dans un dispositif sécuritaire multipartenaires. La connaissance mutuelle des différentes entités métier est grandement favorisée par ce type d'exercices. De même, les modules

de formation cantonaux ORCA-EMCC regroupant des cadres de tous niveaux de toutes les entités partenaires favorisent grandement cette collaboration et contribuent à l'intégration de chacun dans le réseau sécuritaire cantonal.

Longtemps laissée pour compte, la Protection civile vaudoise assume aujourd'hui pleinement son rôle de partenaire sécuritaire. Elle est reconnue et sollicitée parce qu'elle est de plus en plus crédible et se donne les moyens de réussir. Les réformes entreprises ces dernières années sont en train d'aboutir mais mettront encore des années pour porter leurs effets. L'essentiel était toutefois de créer et initier cette dynamique qu'il s'agira d'entretenir.

Plus que jamais, les engagements et exercices de ces dernières années nous montrent la nécessaire complémentarité des uns et des autres. En tant que partenaire de la protection de la population, la Protection civile vaudoise se doit d'être et de demeurer active afin de rester concrète et en prise avec la réalité.

Pour de plus amples informations:  
[www.protectioncivile-vd.ch](http://www.protectioncivile-vd.ch)

L.-H. D.

